

LA LANCETTE CANADIENNE.

Montréal, 15 Mai, 1847.

DE LA QUARANTAINE.

Nous voyons, depuis quelque temps, la presse s'occuper activement du sujet de l'émigration; les flots immenses qui nous doivent arriver, la détresse de la classe que l'on nous signale, sont des sujets fertiles en considération, et bien propres à provoquer quelques réflexions. Un point sur lequel les populations de ce pays doivent porter leur attention, c'est, sans contredit, le développement des épidémies qui peuvent s'engendrer par cette multitude d'individus encombrés dans les navires de transport. Ces craintes bien légitimes, et quelques peu fondées qu'elles soient, n'en exigent pas moins des mesures sanitaires, propres à conjurer la diffusion des maladies qui se propagent si souvent à la faveur des privations, de la disette.

Par les derniers arrivages d'Europe, les journaux médicaux nous signalent deux fléaux, qui déciment les rangs de la société, en Irlande: la disette et les maladies. Effectivement, les privations de toute nature, les souffrances physiques prolongées, en un mot, la disette, sont des conditions qui trop favorables au développement des épidémies; il semble qu'une justice courroucée est ajoutée aux tortures de la faim, les angoisses, l'abattement causés par les maladies pestilentielles; elle tranche impitoyablement l'existence des malheureux, qu'une alimentation, quoiqu'insuffisante et précaire, avait épargnée jusqu'à ce jour.

Il est dans les attributions du journaliste médical d'envisager cette question de l'émigration sous le point de vue de l'hygiène publique, sous quel rapport elle peut porter atteinte à la santé publique, et d'attirer l'attention des administrations du pays sur les mesures à prendre dans ce tems d'alarme.

S'il est un point assez généralement admis par la plupart des médecins hygiénistes, c'est évidemment le lien qui rattache le plus fréquemment les épidémies de différentes maladies à la disette, aux privations; de là, il suit que les oscillations de mortalité se font plutôt éprouver, vers la fin de l'hiver, à cette époque où la cherté des aliments est reconnue. Ce fait a été remarqué en Europe, et surtout dans les grands centres manufacturiers, dans lesquels les épidémies se sont aggravées prodigieusement pendant les disettes; et, de même, se sont éteintes, à l'approche des moissons, de l'abondance.

A mesure que la civilisation gagne tous les peuples, et qu'elle les porte vers un meilleur état social, la peste et autres maladies graves ont diminué progressivement. Les travaux d'assainissement, qui ont été effectués à différentes périodes, et enfin toutes les précautions prises entre les relations d'individu à individu, et des nations réciproquement, ont diminué singulièrement l'apparition des épidémies funestes, et la fréquence des fléaux qui jettent les germes de la mortalité. Il est rare, de nos jours, de constater les ravages effroyables que rapporte l'histoire. A l'exception du choléra qui, à deux reprises différentes, a couvert le Canada de deuil, et antérieurement, la variole qui a décimé, ou plutôt qui a presque complètement effacé la population indigène de ce continent, ce pays est généralement d'un état sanitaire très satisfaisant; ses immenses cours d'eau, ses fleuves rapides, agitant constamment l'atmosphère et lui imprimant un mouvement continu, nous débarrasse très certainement aux influences fâcheuses que l'état contraire produirait infailliblement. Aussi, à l'exception des fièvres intermittentes, il n'y a guère de maladies endémiques en Canada. Le pays est généralement satisfaisant sous ce rapport.

Les Etats Sud de l'Amérique Septentrionale et les Antilles sont remarquables par les fièvres jaunes; les Guyanes, par les affections cutanées; le Brésil par les hémorrhagies. En Europe, la Suisse par les crétinisme, et enfin le Levant par les maladies pestilentielles. Le Canada est donc réellement privilégié sous ce rapport; c'est pour prévenir la diffusion des épidémies dans ce pays, que nous désirons terminer cet article en invitant les autorités, à ne pas se laisser gagner par les épidémies qui, à la rigueur, peuvent se déclarer à l'arrivée de cette multitude d'émigrés.

Les mesures les plus impérieuses, qui sont à la fois sages et prudentes, et que l'expérience a toujours sanctionnées comme très avantageuses, sont celles qui ont pour but d'assujettir tous les navires, venant d'un pays infecté, à une quarantaine; ces mesures commandées pour le bien-

être de la société sont suivies presque toujours d'excellents résultats.

Nous posons en principe qu'un navire, venant d'un pays suspect, peut être dans un ou plusieurs points, foyer de maladie ou d'infection, et par conséquent, peut transmettre la maladie à des personnes étrangères aux bâtiments à l'état sain; de plus l'observation démontre qu'un navire, foyer d'infection, cesse de l'être, après avoir été aéré et fumigé. Or, ce point réclame que la ventilation s'effectue, aussi bien au moment du départ, que pendant toute la traversée, à laquelle on doit procéder à l'arrivée lorsque l'on veut le désinfecter. Maintenant, si l'on consulte les agens qui ont mission de voir à l'embarquement des émigrés, le plus souvent il arrive que l'encombrement paralyse les tentatives de désinfection. Dans cet état, le principe morbifique, pendant quelque tems à l'état d'incubation, se développe et prend un degré d'intensité, qui semble alimenté davantage par les victimes qui succombent. C'est donc aux établissemens de quarantaine à veiller, avant tout, à ce que les pestiférés soient soumis à des soins appropriés, à un traitement judicieux.

Nous faisons suivre cet article d'une analyse des conclusions auxquelles s'est arrêtée l'académie de médecine de Paris, sur la question des quarantaines.

Depuis près de deux ans le gouvernement français, désirant recevoir des éclaircissements sur cette importante question de la quarantaine, soumit ce sujet à la considération de l'académie, en l'accompagnant de toutes les notes, documents, auxquels il était possible de recourir. Après cette longue période, l'académie est arrivée aux conclusions suivantes; et quoique plutôt relatives à la peste, affection d'une nature toute particulière, néanmoins, les sages applications que l'on peut en faire pour ce tems d'alarmes, nous engageant à reproduire ces conclusions qui résument si bien les travaux scientifiques de l'académie de médecine.

1. Dans l'état actuel des peuples et de leur civilisation, les contrées où la peste nait encore sont, en première ligne, l'Egypte, puis la Syrie et les deux Turquies.

Il est cependant à craindre que la peste ne puisse également se développer sans importation dans les régences de Tripoli, de Taxis, et dans l'empire du Maroc; le même danger ne paraît plus à redouter pour l'Algérie.

2. Les conditions qui déterminent et favorisent le développement de la peste sont, autant que l'observation permet de le constater, l'habitation sur des terrains d'alluvion ou sur des terrains marécageux; un air chaud et humide; des demeures basses, mal aérées, encombrées; l'accumulation d'une grande quantité de matières animales et végétales en putréfaction; une alimentation insuffisante ou malsaine; une grande misère physique; un état habituel de souffrance morale; la négligence des lois de l'hygiène publique et privée.

3. La peste, à l'état sporadique, ne paraît pas susceptible de se transmettre.

4. La peste, à l'état épidémique, est transmissible soit dans les lieux où sévit l'épidémie, soit hors de ces lieux.

5. Elle se transmet à l'aide de miasmes qui s'échappent du corps des malades; ces miasmes répandus dans des endroits clos et mal ventilés peuvent créer des foyers d'infection pestilentielle.

Aucune observation rigoureuse ne prouve la transmissibilité de la peste par le seul contact des malades.

6. De nouvelles observations sont nécessaires pour démontrer que la peste est ou n'est pas transmissible par les hardes et vêtements des pestiférés.

7. Il résulte de recherches exactes faites dans les lazarets européens, que, depuis plus d'un siècle, les marchandises n'ont pas transmis la peste.

8. En dehors des foyers épidémiques, la peste ne s'est pas déclarée chez les personnes compromises plus de huit jours après un isolement complet.

9. Une application éclairée et persévérante des lois de l'hygiène pourrait, en détruisant les causes de la peste, prévenir son développement dans les lieux qui lui donnent encore aujourd'hui naissance.

10. Des médecins sanitaires français, institués dans les ports des contrées suspectes, seront chargés de constater l'état de la santé publique, de visiter, au départ, les passagers et l'équipage, enfin de s'assurer des conditions hygiéniques de tout navire se rendant en France.

Pendant la traversée, on insistera sur l'emploi d'un bon système d'aération du bâtiment.—Il sera déclaré:

1. *Patente nette* en tems ordinaire, c'est-à-dire quand la peste n'existera pas ou n'existera qu'à l'état sporadique; *Patente brute* en tems d'épidémie pestilentielle ou d'imminence d'épidémie.

Les conclusions 3 et 4 indiquent, d'après les faits observés jusqu'à ce jour, qu'il y a lieu à imposer des quarantaines, et quelle doit être leur durée; l'Académie s'en rapporte à l'autorité pour déterminer par quels degrés et jusqu'à quel point la prudence permet de rapprocher la pratique des résultats de l'observation.

Pour les bâtiments qui auront à bord des médecins chargés d'en surveiller et d'en constater l'état sanitaire, la quarantaine comptera du jour du départ.

Pour ceux qui n'auront pas de médecin à bord, la quarantaine commencera du jour de l'arrivée.

Quelle que soit la patente, s'il y a eu à bord pendant la traversée ou s'il y a lors de l'arrivée au port un ou plusieurs cas de peste ou seulement de maladie suspecte, les passagers et l'équipage devront être soumis à la même quarantaine que s'ils sortaient d'un lieu où régnerait actuellement la peste épidémique.

Cette quarantaine se fera au lazaret et jamais à bord.

Le bâtiment sera soumis à une quarantaine de rigueur, dont la durée et les conditions seront déterminées par l'autorité supérieure.

Sur tous les navires ayant patente brute, on continuera à plomber au départ les effets des voyageurs, ou mieux encore, on les soumettra, si cela est possible, à une aération efficace pendant la traversée.

Les moyens mis en usage pour purifier les marchandises doivent être regardés comme utiles.

Les lazarets seront disposés de manière à assurer l'isolement des pestiférés et, en même tems, une parfaite aération. Les pestiférés devront y recevoir tous les secours et tous les soins qui sont donnés aux malades ordinaires.

INSPIRATIONS ÉTHÉRÉES.

Dans un de nos précédens numéros, nous avons consacré un article spécial sur les inspirations éthérées; nous avons exprimé notre opinion personnelle sur les phénomènes remarquables déterminés à la suite de l'injection de ce nouvel agent thérapeutique. Nous nous prononçons hautement en faveur d'une des plus belles découvertes de ces tems modernes, et qui vient si heureusement seconder les progrès de l'art chirurgical.

Depuis, les faits nombreux, les documens, les pleines réussites qui se sont multipliés nous mettent à même d'établir notre conviction sur des bases plus solides, et d'en recommander l'usage à nos confrères.

Quoique quelques faits isolés se soient présentés, qui démontrent d'une manière incontestable qu'il est utile d'user de prudence dans l'application de l'éther, il n'en est pas moins vrai que les destinées futures du lithéon promettent de s'établir sur des bases de plus en plus solides. Entre les mains de chirurgiens habiles les inspirations éthérées présentent toutes les garanties de succès.

Nous avons cru nous rendre à la louable impatience de plusieurs confrères, en leur soumettant le résumé de la discussion qui s'est élevée au sein de l'académie des sciences, à Paris. Nos lecteurs verront que le célèbre Velpau, à la tête d'un grand nombre de chirurgiens français, s'est prononcé ouvertement en faveur de l'éther, et il l'a fait dans un discours dans lequel nos lecteurs remarqueront le grand nombre de faits à l'appui. Cette question a rencontré un antagoniste redoutable en la personne de M. Magendie. Cette innovation dans la science lui paraît lézée d'objections, quelques faits arrivés à sa connaissance donnent de l'autorité à ses paroles; mais nous espérons que le tems, que des expériences entreprises sur une plus vaste échelle, feront justice des craintes que l'on peut encore concevoir relativement aux inspirations éthérées. Cette discussion importante nous enlève la possibilité d'insérer nos colonnes consacrées aux Revues Pharmaceutique et Thérapeutique. A notre prochain numéro, nos lecteurs en seront amplement dédommagés.

HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.—Dans notre dernier numéro, nous avons fait part à nos confrères du projet des gouverneurs d'augmenter le personnel médical de cette Institution. Depuis, le choix s'est fait, et les nouveaux médecins seront bientôt installés dans leurs fonctions. A cette occasion, nous avons élevé la voix en faveur de nos collègues Canadiens; nous avons dit que, puisqu'il était convenu de donner du renfort et de répartir, ainsi, les pénibles fonctions de cette charge publique, il était juste d'y appeler quelques médecins Canadiens; or, le résultat est bien loin de mériter notre approbation. Que l'on sache bien que ces fonctions, au lieu d'être accordées au mérite, en vertu d'un concours public, où tous peuvent également y prendre part, sont tout simplement le prix de la faveur et de la protection. Le médecin qui n'a d'autres recommandations que son zèle, qu'une éducation médicale complète et les qualifications requises pour remplir dignement ses devoirs, n'a, en définitive, que des titres insignifians, ses démarches seront vaines, à moins qu'il ne soit secondé par de hautes protections, et qu'il n'y ajoute même de basses intrigues—c'est l'histoire de chaque jour.

Les principes de justice ont été méconnus, on a indignement violé les droits incontestables qui se présentent en faveur de quelques médecins Canadiens. Un pareil système d'exclusion est peu propre à relever le caractère de la profession médicale, en Canada.

Les messieurs suivans ont été élus: les Drs. McCulloch, Fraser, Scott, Arnoldi, Badgley et Sutherland.

L'école de médecine de cette ville vient d'être définitivement agréée à l'Université du Collège McGill. Ce rapprochement qui vient de s'effectuer entre les deux institutions qui se partageaient l'enseignement médical, aura l'effet, nous espérons, d'élever de plus en plus le caractère et la dignité de la profession, en bannissant, à tout jamais, les rivalités.—Nous souhaitons que cette coalition tourne à bien.

Nous apprenons que M. le Dr. H. Nelson a résigné le professorat d'anatomie à l'école de médecine de cette ville. Ce jeune médecin a rempli avec zèle et distinction la charge onéreuse qui lui avait été assignée. Les médecins de cette institution, trouveront difficilement un remplaçant aussi dévoué à l'enseignement médical. On attribue sa retraite à des motifs de santé.